



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 29 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.48)]

56/95. Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000, par laquelle elle a adopté à l'issue du Sommet du Millénaire, tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 8 septembre 2000, la Déclaration du Millénaire,

Rappelant également sa résolution 55/162 du 14 décembre 2000, dans laquelle elle a notamment prié le Secrétaire général d'établir des orientations à long terme et des points de repère pour l'application de la Déclaration du Millénaire dans les organismes des Nations Unies et de les lui présenter à sa cinquante-sixième session,

Réaffirmant la nécessité d'entretenir la volonté et l'élan exprimés lors du Sommet du Millénaire ainsi que l'importance d'une approche exhaustive et équilibrée de l'application de la Déclaration du Millénaire et de la suite à lui donner,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour l'application de la Déclaration du Millénaire »¹ ;

2. *Recommande* que le « plan de campagne » soit considéré comme un guide utile pour l'application de la Déclaration du Millénaire par les organismes des Nations Unies, et invite les États Membres, ainsi que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres parties intéressées à tenir compte du « plan de campagne » dans la formulation des plans visant à réaliser des objectifs liés à la Déclaration ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en s'inspirant du « plan de campagne » et conformément à la résolution 55/162, un rapport annuel et un rapport quinquennal exhaustif sur les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies et les États Membres dans l'application de la Déclaration du Millénaire, et demande que les rapports annuels portent principalement sur des questions polyvalentes et intersectorielles ainsi que sur les grands domaines recensés dans le « plan de campagne » et que les rapports quinquennaux portent sur l'examen des progrès réalisés dans l'exécution de tous les engagements pris dans la Déclaration ;

¹ A/56/326.

4. *Invite* les organismes des Nations Unies, agissant en coopération avec les États Membres, à adopter des mesures spécifiques pour donner une large publicité à la Déclaration du Millénaire et à élargir la diffusion d'informations sur la Déclaration ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire ».

*86^e séance plénière
14 décembre 2001*